CAHIERS D'ÉTUDES AFRICAINES

Cahiers d'études africaines

169-170 (2003)
Enseignements

Éric Lanoue

« Le temps des missionnaires n'est plus ! »

Le devenir postcolonial de l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire (1958-2000)

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Éric Lanoue, « « Le temps des missionnaires n'est plus ! » », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 169-170 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 12 octobre 2012. URL : http://etudesafricaines.revues.org/192

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
http://etudesafricaines.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur : http://etudesafricaines.revues.org/192
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.
© Cahiers d'Études africaines

Éric Lanoue

« Le temps des missionnaires n'est plus ! »

Le devenir postcolonial de l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire (1958-2000)

L'occasion du centenaire de l'Église catholique de Côte-d'Ivoire fournit un prétexte à une large célébration de ses écoles, réputées être à l'origine d'une mobilité sociale inédite. En ces temps de commémoration, tout au long de l'année 1995 et même au-delà, les discours les plus officiels louèrent la mission, ses héros et ses écoles (Launay 1992 : 118) : les produits de l'École, transformés en élites politiques, intellectuelles et ecclésiales n'attestaient-ils pas d'une grande réussite ? Cette fête — expression publique de la mémoire missionnaire — ne doit pas masquer le renouvellement des enjeux politiques, ecclésiaux et éducatifs liés au devenir postcolonial de ces écoles.

L'enseignement catholique ivoirien a connu une insertion originale dans le système éducatif national, un *devenir-public* pourrait-on dire ; or, depuis les années 1990, cet ordre d'enseignement cherche, au même titre que l'enseignement protestant mais avec moins de succès[1], à diversifier ses sources de financement, le but étant de dépendre moins largement d'un État « mauvais payeur ». La voie empruntée, celle d'un *devenir-privé,* sollicite davantage les ressources financières des familles et les bailleurs de fonds internationaux. Du côté de l'Église, il semble désormais admis que le « temps du social », symbole de la charité scolaire missionnaire d'antan, n'est plus : l'ambition d'une autonomie financière, à terme envisagée,

1. L'enseignement protestant méthodiste bénéficie d'un appui financier en provenance d'Églises protestantes allemandes, en plus de celui reçu, par convention, de l'État ivoirien. À l'inverse, l'enseignement catholique ne reçoit aucun fonds en provenance d'Églises non nationales, si ce n'est du Vatican pour les élèves séminaristes. Dans ce dernier cas, la subvention ne lui revient pas de droit : les évêques en sont normalement les bénéficiaires.

Cahiers d'Études africaines, XLIII (1-2), 169-170, 2003, pp. 99-120.

motive les discours des dirigeants[2]. Cette ambition relève-t-elle d'un discours ou bien oriente-t-elle des pratiques ?

Dans le cadre de cet article, nous observerons une tendance en longue durée : elle achemine les écoles confessionnelles d'une insertion — passée — à un système public d'enseignement vers des formes actuelles de dénationalisation, voire de privatisation. À quoi tient ce bouleversant renversement ? Cela est d'autant plus étonnant si on considère la symbolique majeure et la durée pérenne de l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire, à la différence d'autres enseignements catholiques depuis peu restaurés dans certains pays africains[3]. Plusieurs transformations supportent cette tendance : d'abord du côté de l'État — la réorientation de ses politiques scolaires envers les secteurs d'enseignement privés, ensuite du côté de l'Église —, il y a eu des changements (provoqués par cette réorientation) en matière de recrutement d'élèves, puis du côté des familles qui diversifient leurs stratégies éducatives. Nous tenterons ici, dans le cas particulier de la Côte-d'Ivoire, d'identifier les tendances de ce *devenir-privé* concurrençant celles, plus anciennes, de son *devenir-public ;* quels effets induisent-elles, depuis les années 1990, sur les formes de mobilisation des acteurs de l'enseignement catholique (instituteurs, enseignants, syndicats, chefs d'établissement, Église catholique, populations)[4] ? Par contraste, ce devenir-privé de l'enseignement catholique prend tout son sens à partir d'une analyse des conditions

2. Notamment ceux du nouvel archevêque d'Abidjan, Mgr Agré. Tenus en présence de différents dirigeants d'écoles primaires et secondaires catholiques au cours de l'année 2000, ces discours n'ont fait l'objet d'aucune publication officielle. Sans être nouveaux, ils reviennent comme un leitmotiv depuis le début des années 1990, en particulier dans la bouche des directeurs nationaux et diocésains de l'enseignement catholique ivoirien : ils cautionnent, entre autres, la fermeture d'écoles primaires et le licenciement de maîtres.
3. Des États africains ayant « nationalisé » les écoles confessionnelles dès l'indépendance ou au cours des années qui suivirent (cas de la République Centrafricaine, du Congo-Brazzaville ou encore celui du Burkina Faso) les rétrocèdent aux Églises dans les années 1990. Ce va-et-vient n'est pas du tout observable en Côte-d'Ivoire. Il faut donc insister sur les devenirs variés des écoles confessionnelles et les relier à des contextes nationaux et internationaux spécifiques. Aucune histoire comparée, analysant ces devenirs sur une longue durée, n'existe à ce jour. En revanche, des travaux, surtout des thèses, portent sur des périodes plus ou moins reculées et concernent les écoles confessionnelles, principalement catholiques, au Congo-Brazzaville (NGOYI 1969) et dans l'ex-Haute-Volta (COMPAORÉ 1995). Une seule thèse étudie l'histoire des écoles confessionnelles protestantes méthodistes en Côte-d'Ivoire, mais la périodisation s'achève en 1944 (LEGBEDJI-AKA 1986). L'absence d'une périodisation originale intégrant l'ère des indépendances, l'ère de la postcolonie, enfin l'ère des multipartismes et de leurs revirements, constitue un frein important aux recherches sociologiques ayant comme objet les écoles privées confessionnelles en Afrique subsaharienne.
4. Outre l'institution scolaire catholique, le terme d'« enseignement catholique » désigne à nos yeux aussi l'ensemble des acteurs directement impliqués dans son histoire, et non exclusivement la représentation institutionnelle officielle — qui n'est qu'une de ses composantes.

historiques de son devenir-public ; une périodisation originale, ici introduite en trois temps, rythme l'évolution de l'enseignement catholique : le tournant de l'indépendance, la fin des années 1980 et les années 1990.

Les dynamiques d'une intégration à l'ivoirienne : le rôle de l'État et de l'Église dans le devenir-public des écoles confessionnelles

Les écoles d'Église au cœur de la décolonisation

Au cours d'une de ses dernières réunions à Dakar, en avril 1959[5], la Conférence des archevêques de l'Afrique occidentale prit acte de « l'éclatement de la Fédération et de la dévolution aux États de toutes les questions concernant les enseignements primaire, secondaire et technique », et en tira une conclusion immédiate : « La représentation fédérale des écoles catholiques à Dakar n'a plus sa raison d'être. » Pendant que des États s'acheminaient vers l'indépendance, les évêques posaient une question cruciale : celle de l'élaboration territoriale et non plus fédérale d'une convention collective relative au devenir des écoles confessionnelles. Cette question comportait à leurs yeux un double enjeu : d'une part la définition du rôle des nouveaux États dans la gestion d'écoles confessionnelles construites sur des fonds publics et privés[6], d'autre part la possibilité d'une poursuite par les missionnaires de leurs investissements éducatifs. Sur la question spécifique de ses écoles, la hiérarchie catholique réagissait au processus de décolonisation (Brasseur 1986 : 68).

Du point de vue de ces prélats et de leurs représentants territoriaux ou fédéraux, spécialistes des arrêtés généraux réglant les relations entre l'enseignement privé et le gouvernement général de l'AOF[7], une page de l'investissement éducatif missionnaire était en passe d'être tournée. Certains d'entre eux, soucieux de préserver des « principes » (en matière de formation, de placement et d'avancement des maîtres, et de propriété des locaux scolaires), insistèrent sur le « danger de fonctionnarisation et de monopolisation de

5. Conférence des archevêques de l'Afrique occidentale à Dakar, 8-11 avril 1959, chapitre IX « Coordination de l'Enseignement Privé », Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Réunions et Conférences plénières des ordinaires en AOF (1945-1961), Chevilly-Larue.
6. Les fonds publics sont les Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), les fonds privés proviennent des grandes et fortunées familles catholiques françaises. Pour les répartitions du fonds FIDES dans le secteur de l'enseignement selon les territoires et les ordres d'enseignement (privé et public), on peut consulter l'ouvrage d'Abdou MOUMOUNI (1998 : 93-105).
7. Les dossiers des missionnaires en charge de l'enseignement catholique dans l'ex-AOF contiennent la quasi-totalité de ces arrêtés, parfois même retranscrits à la main. Voir par exemple le dossier du Père Bertho, ancien représentant de l'enseignement catholique au Conseil de l'AOF et ancien directeur général de l'enseignement catholique en AOF : Documents législatifs sur l'enseignement, Dakar, 1943-1956, 2G25, Archives de la Société des Missions africaines, Rome.

l'enseignement privé », d'autres avancèrent, au contraire, des propositions en faveur d'une reconnaissance par l'État d'une « utilité publique » de l'enseignement privé, légitimement assortie d'un dispositif d'allocations publiques indexées ou équivalentes à celles de l'enseignement public. Cette seconde orientation fut celle du représentant de la Côte-d'Ivoire, un prêtre de la Société des missions africaines, et de son homologue « sénégalais », un prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit.

Dans les territoires côtiers, naguère placés sous la juridiction ecclésiale de la Société des Missions africaines, « les Sma fonçaient sur l'école... Ils avaient tendance à dire : baptisons, on convertira après », raconte un Père Blanc responsable des écoles primaires en Haute-Volta entre 1965 et 1969. De fait, le plan d'évangélisation déployé dans les pays côtiers, à l'inverse des pays sahéliens plus islamisés, passa stratégiquement par la multiplication d'écoles primaires et d'écoles catéchistiques peu à peu transformées en écoles primaires. Des missionnaires faiseurs d'écoles bénéficièrent largement des fonds du FIDES (Fond d'investissement pour le développement économique et social) et des dons européens : ils construisaient deux classes, sinon deux écoles, sur les fonds alloués à la construction d'une seule classe ou d'une seule école, passaient des contrats locaux auprès des entreprises d'expatriés français ou libanais et soignaient le compte rendu de leurs activités dans des revues diffusées aux donateurs[8]. L'industrie scolaire missionnaire fit ainsi florès, notamment dans les régions du Sud, de l'Est, de l'Ouest et du Centre-Ouest de la basse Côte-d'Ivoire. En zone rurale, les implantations d'écoles primaires catholiques à deux classes convenaient à des populations de moins en moins réticentes à la scolarisation ; en zone urbaine, le plus souvent sur le territoire même de la Mission catholique, l'école privée de 6 classes attirait les « enfants dégrossis » des villages proches, tandis que l'École publique scolarisait les enfants de fonctionnaires (français ou africains) et d'expatriés (français). La Mission a t-elle produit à elle seule l'école primaire catholique ? Même si l'un de ses représentants siégeait au Grand Conseil de l'AOF (Commission enseignement), tandis que d'autres exerçaient des pressions sur les assemblées territoriales, les fonds *publics* alloués au budget éducation et à l'enseignement privé en Côte-d'Ivoire étaient importants, davantage en Côte-d'Ivoire qu'en Haute-Volta : « La Haute-Volta n'étant pas un pays très riche, les subventions étaient assez maigres », nous dit ce même Père Blanc.

Houphouët-Boigny bénéficiait d'un large crédit de confiance auprès des missionnaires catholiques européens, installés depuis leur prêtrise en Côte-d'Ivoire[9]. Son affiliation au PCF provoqua une condamnation solennelle de

8. La revue *Échos des Missions africaines de Lyon*, dont le premier numéro date de janvier 1937, présente ces multiples comptes rendus, principalement dans ses numéros de l'Après-guerre jusqu'à 1960.

9. Les premiers contacts prolongés d'Houphouët-Boigny avec les missionnaires remontent à 1915 (DIALLO 1993 : 36). À cette époque, Houphouët-Boigny a choisi le prénom catholique Félix pour se faire baptiser à Bingerville par un missionnaire qui a durablement marqué l'histoire de la mission en Côte-d'Ivoire, par ailleurs auteur d'un mémorable ouvrage intitulé *La Côte-d'Ivoire chrétienne* dans

Mgr Thévenoud, alors archevêque de Ouagadougou. Certains de ces missionnaires occupaient déjà, en 1956, les fonctions d'évêques (jusqu'au tout début des années 1970 pour le dernier d'entre eux), ils connaissaient Houphouët-Boigny de longue date. Parmi eux, Mgr Kirmann, évêque de Daloa, avait célébré, en 1935, son premier mariage ; d'autres missionnaires n'hésitaient pas à lui demander l'argent nécessaire à la construction ou à la finition d'une chapelle. L'anticommunisme des Missionnaires de Lyon, perceptible dans leur revue *Échos des Missions africaines,* porté par un contexte de Guerre froide, ne remit pas totalement en cause l'alliance scellée avec ce personnage qu'ils savaient rusé mais qu'ils admiraient. D'ailleurs, ces missionnaires votèrent massivement « oui » au moment du référendum de 1958, les plus anciens comme les plus jeunes. Ils fêtèrent aussi, en 1960, l'indépendance qui illustrait pour eux le passage d'une Mission à une Église « plantée » dont le symbole fut le sacre du premier évêque ivoirien, Mgr Yago.

L'intégration des écoles confessionnelles en période d'indépendance : question scolaire et question d'État

Dès l'indépendance, Houphouët-Boigny mena une politique de consécration de l'œuvre missionnaire : des prêtres missionnaires reçurent alors les signes distinctifs les plus hauts, arborant avec fierté leur médaille de l'Ordre du Mérite ivoirien, acquise au cours de cérémonies officielles[10]. Cette politique ne représenta qu'un volet d'une stratégie plus vaste de valorisation des multiples confessions existantes en Côte-d'Ivoire. Aux premières heures de l'indépendance, les « barons » du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) lancèrent une campagne à travers le pays, en vue de récolter les fonds nécessaires à la construction de lieux de culte chrétiens et musulmans. À ce titre, pour expliquer la pérennité des écoles catholiques en Côte-d'Ivoire pendant la période d'indépendance, il n'y a pas lieu d'avancer, du côté de l'État, l'hypothèse d'une préférence religieuse chrétienne dans la gestion des alliances entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux. En revanche, les écoles catholiques contribuèrent à forger cette image de l'Ivoirien « évolué » ; les missionnaires alimentèrent cette « foi absolue dans la valeur du savoir scolaire comme moyen d'élévation sociale », d'autant plus que « instruction et occidentalisation » allaient de pair dans l'esprit des « évolués » (Vidal & Le Pape 1987 : 67).

---

lequel il raconte la croisade évangélisatrice des premiers missionnaires. Le choix d'un prénom européen ou américain constitue, de l'indépendance à nos jours, une qualité d'occidentalisé ; des étudiants musulmans s'en attribuaient un dans les années 1960 (cette information nous a été donnée par un des aumôniers catholiques de la toute première Université d'Abidjan).

10. Le pouvoir politique participa ainsi, au même titre que la Mission mais plus tardivement, à l'heure de l'indépendance, à une « fabrique des héros » missionnaires dont il avait besoin (CENTLIVRES *et al.* 1998).

Le devenir des écoles catholiques, sous-entendu la gestion de l'héritage scolaire missionnaire, devient une question suffisamment sensible à l'échelle du continent africain pour que les récents États s'en saisissent. Comment infléchirent-ils les politiques scolaires coloniales et, en réaction, définirent-ils les leurs ? Dans les anciens territoires évangélisés, là où l'École catholique fut considérée comme le médium privilégié du premier des sacrements chrétiens, chaque État se retrouve, en 1960, face à un fait scolaire en partie déjà établi. Les formes de légitimation idéologiques et l'affirmation d'une souveraineté passent, pour les États, par un contrôle de l'enseignement privé, principalement confessionnel chrétien dans de nombreux pays. Les enjeux liés au devenir de l'enseignement privé peuvent alors aisément être compris : les États allant dans le sens de sa reconnaissance et de son extension signalaient une stratégie d'appel en direction de l'ancienne puissance colonisatrice ; à l'inverse les États allant dans le sens de sa mise « hors la loi » (Decraene 1993 : 10) et de sa réappropriation autoritaire manifestaient un refus des dépendances passées. On comprend dès lors l'importance nationale, continentale et internationale de cette question relative au devenir des écoles confessionnelles, sa charge sensible en termes d'affirmation d'une souveraineté nationale, son intérêt en termes de positionnement non seulement vis-à-vis des puissances occidentales dominatrices mais aussi des autres États africains. L'Église jouait aussi dans cette question sensible sa participation au processus de décolonisation, non pas en abandonnant ses réseaux scolaires par une sorte de *mea culpa,* mais en projetant, au meilleur des cas, l'extension de son réseau d'écoles, autorisée par des politiques de scolarisation non restrictives[11].

L'originalité du cas ivoirien vient d'une situation de non-rupture vis-à-vis du passé colonial tout autant que d'un infléchissement de la politique coloniale de restriction scolaire. En ce sens, l'enseignement privé assure à la fois un lien continu avec ce passé et une possibilité à exploiter dans le cadre d'un phénomène de rattrapage scolaire. Cet ordre d'enseignement contribua à la visibilité continentale et internationale d'un État dit « libéral » et « laïc ». Signe de cette orientation marquée, Houphouët-Boigny ira jusqu'à — fait singulier en Afrique de l'Ouest — solliciter les compétences de deux congrégations françaises spécialisées dans la scolarisation secondaire des filles, l'une en charge du Lycée de filles (à Yamoussoukro), l'autre, encore présente aujourd'hui, en charge du Lycée Sainte-Marie (quartier de Cocody à Abidjan). Ces congrégations investissent les lieux les plus symboliques du pouvoir, comme le signale la première directrice de cet

11. Le Vatican suivait de près cette question du devenir des écoles catholiques. Un ancien prêtre directeur général des écoles catholiques dans l'ex-Congo-Belge reçut en 1960 le mandat d'organiser une Conférence panafricaine de l'enseignement catholique (Office international de l'enseignement catholique). Cette conférence aux enjeux politiques sensibles eut lieu à Léopoldville du 12 au 23 août 1965 et rassembla tout ce que l'Afrique subsaharienne comptait comme missionnaires en charge des écoles dans les nouvelles nations (OIEC : 1965).

établissement financé, à la demande du chef de l'État, par l'Europe des Six : « Mgr Yago [le premier archevêque d'Abidjan] comprenait très bien que notre atout, c'était d'avoir un papier à en-tête République de Côte-d'Ivoire, Union, Travail, Discipline. Gardez çà toujours, c'est précieux »[12]. Les épouses de chefs d'État français (Mme Pompidou, Mme Giscard d'Estaing) prirent soin de visiter ce lycée, aussi incessamment soumis à des « interventions de personnalités ivoiriennes » désireuses de trouver une place profitable aux « protégées ». On le remarque ici, cette stratégie d'appel en direction de l'Europe et de la France, créatrice de nouveaux échanges, allait de pair avec la structuration de l'espace scolaire ivoirien dans les années 1960.

L'âge d'or de l'enseignement catholique et le renforcement de sa dynamique d'intégration

Plus généralement, les conditions d'une rencontre entre des congrégations souhaitant s'implanter en Côte-d'Ivoire et les orientations de la politique scolaire ivoirienne étaient réunies, et ce, dès la fin des années 1950. La Côte-d'Ivoire : lieu ouvert d'une implantation de choix, tel est, en substance, le propos récurrent des nouveaux entrants dans l'espace scolaire ivoirien privé et public, aux tournants de l'indépendance. Une modification essentielle des composantes religieuses catholiques intervient à cette période : les congrégations et sociétés religieuses internationales, en réalité francophones, circulent désormais dans les anciens « pays de mission » où trois grandes sociétés missionnaires détenaient le monopole de l'évangélisation[13]. Ces nouveaux entrants partent à la recherche d'implantations durables, et nombreux sont ceux qui s'installent en Côte-d'Ivoire, à Abidjan comme à l'intérieur du pays.

L'enseignement secondaire catholique connaît à ce moment-là, jusqu'au début des années 1970, sa phase d'expansion la plus spectaculaire : des établissements non mixtes, de garçons et de filles, ouvrent leurs portes dans différentes villes de l'intérieur ivoirien et bénéficient d'un système d'affectation par l'État d'élèves lauréats au concours sélectif d'entrée en 6e. Ce système était accompagné de subventions multiples versées à l'enseignement catholique et destinées à couvrir 80 % du salaire des enseignants. Pratiquement, des listes des affectés demandés par les chefs d'établissements étaient constituées puis soumises à la Commission nationale d'orientation,

12. Entretien avec Odile de Vasselot, proviseur du Lycée Sainte-Marie (1968-1988), Paris, le 3 juillet 2000.
13. Il s'agit de la Société des Missions africaines, des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) et de la congrégation du Saint-Esprit. Les deux premiers instituts ne sont pas des congrégations mais des instituts séculiers de vie apostolique. Cette différence a une importance dans les modes d'organisation des équipes de missionnaires sur le terrain. Ces instituts missionnaires ont été créés au XIXe siècle.

certains établissements catholiques faisant en plus passer des concours d'entrée internes. Les luttes entre les ordres d'enseignement privés ayant comme enjeu la récupération d'élèves affectés auprès des services de l'État n'existaient pas encore, le secteur privé laïc n'étant pas concurrentiel[14]. À Abidjan, contrairement à la situation prévalant à l'intérieur du pays, des congrégations restaient liées au milieu des expatriés dont les enfants représentaient la majorité de leur population scolaire. Grâce à l'appui d'un réseau d'établissements secondaires, non encore fédéré au plan national contrairement au réseau de ses écoles primaires (fédéré dès 1958), ces congrégations placèrent leurs élèves du primaire dans les établissements secondaires ; quand ces placements n'eurent pas cours, les établissements secondaires catholiques ne furent jamais en manque d'élèves : les modes d'organisation pédagogique, la mise à disposition du matériel pédagogique, l'animation extra-scolaire et les pensionnats les dotaient d'atouts attrayants, comme le rappelle avec enthousiasme le frère Roger, premier directeur du Collège Saint-Viateur à Bouaké (ouvert en 1965) : « Saint-Viateur, c'était formidable, une trentaine de clubs dont une fanfare célèbre dans tout le pays, c'était grâce à l'internat qu'on pouvait avoir tout ça... la demande a été forte... on recevait les subventions... le café cacao se vendait bien... on était libres dans nos méthodes, ils [les fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale] le savaient. » La présence massive de coopérants français envoyés dès la rentrée 1963 dans l'enseignement privé, peu coûteux pour l'État français et symboles vivants des échanges Nord/Sud pour l'Église de France[15], renforçait l'image de ces établissements modèles ne scolarisant pas exclusivement une élite sociale : « Entre Saint-Viateur et Ferkessedougou, on a reçu dans les 150 coopérants catholiques... parfois même je mettais des annonces dans Le Monde... les coopérants étaient très coopératifs, ils logeaient sur place d'ailleurs. » Cet aspect festif qu'exalte le frère Roger renvoie à un âge d'or digne du *Carnaval sous les manguiers,* roman écrit par un ancien coopérant catholique (Frégéac 1998). La circulation continue d'un personnel catholique enseignant, encadré par des religieux rodés aux rouages du système

14. Il ne l'est devenu au secondaire qu'au cours des années 1970. L'enseignement catholique occupait en 1960-1961 une position dominante dans le secteur d'enseignement privé. Son déclin progressif est dû, au primaire, à la concurrence de l'enseignement public qui multiplie les ouvertures d'écoles dans des zones qu'il investissait auparavant ; au secondaire, son déclin date des années 1970, décennie durant laquelle les établissements secondaires privés se sont multipliés. Aujourd'hui, l'enseignement catholique apparaît comme un ordre d'enseignement statistiquement marginal en termes d'effectifs scolarisés ; il est cependant beaucoup plus présent au primaire qu'au secondaire (voir notre annexe statistique).
15. Les accords de coopération entre la France et la Côte-d'Ivoire datent de 1961. Les accords de coopération entre l'Église de France et l'État français datent de 1963. Des associations confessionnelles envoient alors des coopérants catholiques, religieux ou laïcs, dans les pays du Sud sous couvert du ministère de la Coopération.

éducatif ivoirien, a contribué à cet âge d'or autant que le soutien financier de l'État ivoirien et la forte demande éducative.

Par rapport à l'enseignement secondaire catholique, plus tardif et au recrutement davantage ouvert sur l'international, l'enseignement primaire catholique puise ses racines dans la période coloniale. Son développement renvoie aux efforts des missionnaires et à la politique éducative de l'État français en ex-AOF. Sans minimiser le rôle des structures secondaires mises sur pied par les Société des missions africaines et son pendant missionnaire féminin, l'institut Notre-Dame des Apôtres, l'investissement scolaire de ces anciens instituts missionnaires a principalement porté, jusque dans les années 1950, sur les écoles primaires et les écoles catéchistiques.

Aux tournants de l'indépendance, jusqu'à la signature, en février 1974, de la toute première convention régissant les relations entre l'enseignement confessionnel et l'État, le réseau d'écoles primaires confessionnelles (catholique et protestant) semble avoir posé paradoxalement plus de problèmes aux missionnaires européens qu'à l'État et au clergé ivoirien. L'École confessionnelle, en effet, n'apparaissait plus, du côté européen, comme le vecteur privilégié de l'évangélisation. À ce titre, elle prêtait le flanc à la critique : d'abord au sein de la Société des Missions africaines — « les Pères se détachaient des écoles primaires » dit un ancien missionnaire directeur national de l'enseignement catholique entre 1957 et 1967, ensuite au sein de l'important Conseil presbytéral d'Abidjan — « le Conseil presbytéral souhaite que les négociations entamées avec les autorités ivoiriennes [...] amorcent une procédure selon laquelle l'ensemble des écoles catholiques seraient prochainement intégrées dans le système d'éducation nationale de la Côte-d'Ivoire »[16].

Comment expliquer ce détachement paradoxal des missionnaires à l'égard de leur propre vecteur d'évangélisation ? Il faut se souvenir qu'avant la convention de 1974 l'enseignement catholique était inscrit par l'État, sans distinction spécifique, au chapitre budgétaire de l'enseignement privé. Certes, les missionnaires de terrain continuaient d'évangéliser en milieu scolaire, mais, désormais, davantage dans les établissements secondaires publics, à partir des aumôneries. De plus, la gestion des subventions publiques attribuées aux directeurs diocésains missionnaires suscitait depuis déjà longtemps des critiques de la part des instituteurs[17]. Le souhait du Conseil presbytéral resta sans suite et se heurta, au contraire, aux décisions des évêques ivoiriens, devenus majoritaires à la Conférence épiscopale. Ces

16. Note sur l'enseignement catholique, Conseil presbytéral, 17 mai 1973. Archives générales de la Société des Missions africaines, 2J8, Rome. Ce Conseil presbytéral a été installé par Mgr Yago dans les années 1960. Il est composé en 1970 de certains missionnaires européens en place depuis la période coloniale et d'autres missionnaires en place depuis 1960. Des prêtres ivoiriens en faisaient partie. Ce conseil représentait un organe de consultation pour le haut-clergé ivoirien.
17. À la fin des années 1960, ils revendiquaient localement plus de transparence dans la répartition des subventions publiques destinées à l'enseignement catholique.

derniers misèrent alors sur l'atout d'un enseignement confessionnel spécifiquement conventionné. Ainsi, l'option conventionaliste l'emporta. Elle coupa court aux critiques émanant d'une fraction de missionnaires européens[18]. Cette convention allait protéger l'enseignement confessionnel, au niveau primaire comme secondaire, jusqu'en 1988, date à laquelle l'État la dénoncera de fait. Elle garantissait au personnel enseignant dans le secteur confessionnel 80 % du salaire des personnels enseignants du public. D'autres subventions furent versées aux établissements scolaires au cours de ces quinze années (allocations, fournitures scolaires, allocations aux pensionnaires, allocation complémentaire par élèves affectés). Les évêques les plus investis dans la promotion de l'enseignement catholique considèrent encore aujourd'hui cette période comme un « âge d'or ». De leur côté, les instituteurs n'oublient pas non plus cette époque où, comme le dit cette institutrice burkinabè : « La Procure nous donnait des prêts pour des réalisations, les salaires étaient encore bons »[19].

L'Église recherchait cette intégration renforcée de l'enseignement catholique dans la politique éducative de l'État car les écoles primaires déclinaient en zone rurale. En effet, des populations villageoises exprimaient un choix préférentiel pour l'École publique, gratuite, du moins là où elles bénéficiaient de suffisamment de relais dans les administrations scolaires publiques. Ainsi, les « cadres » du village jouèrent un rôle déterminant dans l'équipement d'écoles publiques modernes, remplaçant les anciennes écoles confessionnelles[20]. Le temps où le village envoyait une délégation auprès du missionnaire européen afin d'obtenir un maître encadrant l'école était en grande partie révolu au cours de la décennie de l'indépendance. Cette vague de fermeture d'écoles confessionnelles confirme une reconversion de la demande éducative en faveur du secteur public. Les missionnaires l'éprouvèrent avec amertume. Ce n'est que plus tard, au cours des années 1980 et 1990, qu'une deuxième vague de fermeture des écoles primaires rurales affecta l'enseignement catholique, mais cette fois-ci motivée par ses propres dirigeants, désireux de concentrer les écoles primaires en zone urbaine.

---

18. La réponse faite par un évêque ivoirien à la note précitée ne souffre aucune ambiguïté : tous les arguments avancés par les partisans d'une remise à l'État des écoles confessionnelles sont jugés irrecevables dans le cas de la Côte-d'Ivoire.
19. Entretien avec Thérèse Sempéogo, Gagnoa, le 3 février 2000.
20. Pour une étude des conditions sociopolitiques de la modernisation villageoise en Côte-d'Ivoire, se reporter à l'ouvrage de Claudine VIDAL (1991 : 98-130). L'auteur montre comment, entre 1975 et la fin des années 1980, ni avant ni après, la modernisation des villages devient une « affaire d'homme d'État [...] que les cadres traitent comme affaires personnelles » ; des missionnaires datent la fermeture des écoles catholiques dans les années 1970 : il est possible de relier, pour certains villages ou regroupements villageois du moins, la construction d'écoles publiques en lieu et place d'écoles confessionnelles à un nouveau type d'investissement des « grands » et d'y déceler un indice de leur munificence à l'égard des populations villageoises dominées.

D'origine coloniale, la dynamique d'intégration de l'enseignement privé au système d'enseignement public — à la fois portée par l'État et l'Église —, s'est poursuivie au moment de la transition vers l'indépendance avant d'être spécifiquement relancée en 1974. En dépit des plaintes adressées à l'endroit des autorités publiques en raison du retard fréquent dans le versement des subventions, l'État a durablement garanti, de l'indépendance à 1989, un devenir-public à tous les ordres d'enseignement privés conventionnés. Le système des affectations et celui des subventions constituèrent les deux modalités de ce devenir-public. Scellées dans une convention, les relations entre l'Église et l'État dans le domaine éducatif marquaient, du côté de l'État, l'intention d'une politique scolaire publique favorable à l'intégration continue du secteur d'enseignement privé, notamment confessionnel. Du côté de l'Église, la participation à une scolarisation publique était réaffirmée : d'une part elle l'élargissait en jouant un rôle de suppléance, et d'autre part elle ne la réservait pas, en raison de ses implantations, à des enfants issus des élites sociales urbaines. À la fin des années 1980, cet élan d'intégration à l'ivoirienne s'épuisa et sa remise en cause par l'État engendra une renégociation de la place de l'enseignement confessionnel au sein du système d'enseignement.

Les effets de la privatisation sur les différents acteurs du système d'enseignement confessionnel (1988-2000)

À partir de 1988, l'enseignement confessionnel s'engagea dans la voie, forcée, d'un devenir-privé, sous la pression d'une nouvelle politique scolaire imposée à l'État ivoirien par les bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale). Peut-on parler d'un désengagement radical de l'État ? Non, dans la mesure où cette nouvelle politique scolaire ne modifia pas le cadre général des relations entre l'État et les écoles confessionnelles. Ces dernières continuaient en effet de percevoir des subventions. En revanche, elle en changea complètement les modalités, à savoir le système d'affectation et celui de subvention. Tandis que les subventions publiques allouées à l'enseignement privé couvraient auparavant 80 % du salaire des enseignants et instituteurs, elles couvrent désormais, depuis la convention signée en 1992, la scolarité d'un nombre d'élèves fixé par l'État au primaire comme au secondaire. L'État conditionne ainsi son aide et fait dépendre le salaire des enseignants d'une nouvelle gestion des flux scolaires, souhaitée plus rationnelle par les bailleurs de fonds.

Ce conditionnement des subventions annoncé à la rentrée scolaire 1991 (Proteau 1996 : 258) induit des effets majeurs et durables sur l'enseignement confessionnel. D'abord la subvention d'État devient plus importante au niveau primaire qu'au niveau secondaire ; étant donné la participation inégale des ordres d'enseignement confessionnels aux deux niveaux de scolarisation (cf. annexe statistique), des luttes vont s'engager au sujet de sa

répartition. Ensuite, et spécifiquement au niveau secondaire, des établissements confessionnels jugent dans leur intérêt de recevoir le plus possible d'élèves affectés tandis que d'autres, au contraire, estiment nécessaires d'en recevoir le moins possible. Il s'ensuit une divergence d'intérêt particulièrement sensible au niveau des pratiques de recrutement mises en place par les chefs d'établissement catholiques. Enfin, le montant fixe des subventions allouées ne garantit plus une progression de carrière (avancements d'échelon et de changement de catégories), il compromet aussi les retraites. Le conditionnement de la subvention publique ouvre ainsi trois fronts de lutte sans cesse négociés par les acteurs de l'enseignement confessionnel : le premier concerne la répartition de la subvention selon les différents ordres d'enseignement confessionnels comme à l'intérieur d'un ordre d'enseignement confessionnel particulier ; le deuxième concerne la proportion souhaitée d'élèves affectés et payants à l'intérieur d'un établissement ; le troisième concerne les protections et les droits revendiqués par les instituteurs et enseignants en échange de leur compétence pédagogique.

La diversification des acteurs et les nouveaux fronts de lutte autour des écoles confessionnelles

Du côté de l'enseignement catholique, le conditionnement des affectations à de nouvelles modalités financières fut vécu comme un drame, douloureusement ressenti par des acteurs aux intérêts divergents mais rassemblés dans une insatisfaction commune vis-à-vis des politiques d'austérité. Les États généraux de l'Enseignement catholique, tenus à Abidjan en août 1992, en témoignent. Ils réfractent les derniers changements intervenus dans la société ivoirienne des débuts des années 1990 tant sur le plan des formes de mobilisation collective (syndicalisme) que sur celui de la nouvelle politique scolaire (réduction des dépenses d'éducation, retrait de l'État). De nouveaux acteurs syndicaux, issus du multipartisme et associés aux marches[21] de l'opposition, entrent en jeu, notamment la Fédération des parents d'élèves catholiques de Côte-d'Ivoire (FENAPEC) et le Syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA). Le rapport de force interne à l'enseignement catholique va s'en trouver durablement modifié même si, ponctuellement en 1992, la Conférence épiscopale refuse, au motif de préserver l'autonomie des diocèses, une des principales propositions des États généraux, à savoir la création d'une banque gérant et répartissant les fonds de l'enseignement catholique. La politique scolaire conduite par l'État força l'enseignement catholique à accepter les nouvelles conditions fixées : les évêques jugeaient le contexte politique menaçant en raison de l'identité

21. Dans un vocabulaire devenu courant en Côte-d'Ivoire depuis les années 1990, les « marches » désignent les trajets effectués par les syndicats et partis de l'opposition pour protester contre le pouvoir en place.

confessionnelle musulmane de nombre de dirigeants à la tête de l'État. Conscients des contraintes signalées au cours des négociations avec le Premier ministre Alassane Ouattara, les hauts dirigeants de l'enseignement catholique suivirent une politique réaliste : accepter le minimum proposé plutôt que rien, au mieux négocier les offres de l'État, et surtout solliciter davantage les familles en augmentant les frais de scolarité. La diversification des acteurs désormais concernés par « la survie » du réseau scolaire catholique a comme conséquence une intensification des luttes : toute la décennie 1990 reste marquée par de multiples luttes à la fois externes, engageant les représentants de l'enseignement catholique en face de l'État, et internes, mettant aux prises ses divers acteurs avec les plus hauts dirigeants de l'Église.

Concernant les luttes externes, notamment au niveau secondaire, les ordres d'enseignement confessionnels firent valoir comme argument la qualité de leurs prestations éducatives en réaction au délabrement du système public d'enseignement. Cet argument de fait, perceptible au niveau des résultats obtenus au BEPC et au baccalauréat, joua en leur faveur à l'occasion d'une lutte opposant, entre 1995 et 1997, l'enseignement confessionnel, notamment catholique, à l'État. Le ministre de l'Éducation d'alors, Pierre Kipré (1994-1999), conditionna les affectations d'élèves vers l'enseignement confessionnel : au lieu de recevoir des élèves à la scolarité intégralement prise en charge par l'État, l'enseignement confessionnel, et plus généralement l'enseignement privé, ne reçut plus que des élèves affectés par tranches. En clair, la subvention versée à l'enseignement privé le fut au prorata des résultats obtenus par les élèves affectés au concours d'entrée en 6e : aux lauréats de l'enseignement privé revenait une subvention intégrale, aux recalés méritants une subvention partielle (70 %, 50 % et 30 %)[22]. En orientant ainsi vers l'enseignement privé « une masse d'élèves » ayant réussi l'examen en fin de CM2 (CEPE) mais ayant échoué au concours d'entrée en 6e, le ministre poursuivait différents objectifs : il s'agissait de « lutter contre les recrutements parallèles », de résorber un « trop plein » de jeunes mal scolarisés dans l'enseignement public, et enfin, plus généralement de « lutter contre la pauvreté et de soulager les parents d'élèves ». Tous les prélats de l'Église catholique réagirent à ce qu'ils considéraient comme une remise en cause de l'intégration des écoles confessionnelles au système d'enseignement public. Or, pour le ministre, c'était rappeler le droit régalien de l'État en matière d'orientation des flux scolaires. L'enseignement catholique eut à négocier la proportion d'élèves affectés dans ses établissements secondaires selon les tranches prévues, avant de finalement faire fléchir le ministre. L'excellence scolaire, slogan lancé par le ministre en 1995, devint un cheval de bataille aux enjeux économiques opposant l'enseignement public et l'enseignement privé confessionnel : ni l'un ni l'autre ne voulaient accepter des élèves au rabais. Plus profondément, l'État voulait réduire le budget réservé à l'enseignement confessionnel sous le motif, avéré, de

22. Entretien réalisé avec Pierre Kipré, Abidjan, le 28 décembre 1999.

disparités existant entre les ressources financières des établissements catholiques[23]. Une autre lecture, moins officielle, consiste à dire qu'il désirait honorer les demandes d'entrepreneurs privés laïcs en vertu d'alliances politiques ou économiques. L'Église lutta contre la redistribution hors convention de fonds attribués, selon elle, de façon préférentielle aux puissants entrepreneurs d'éducation privés laïcs et contesta tous les motifs invoqués par le ministre, jugés fallacieux. Certes, les affectations par tranches fonctionnèrent comme autant de modalités supplémentaires restrictives, diminuant la capacité financière des établissements secondaires catholiques et entachant leur réputation. En revanche, le ministre rendit plus visibles les inégalités propres à l'enseignement catholique, d'autant plus qu'il subissait des pressions de la part des rares chefs d'établissements appartenant au clergé ivoirien et non aux congrégations occidentales. Mis en place sous Pierre Kipré, un service chargé de déterminer le nombre d'élèves affectés dans les ordres d'enseignement privé[24] fait l'objet de toutes les sollicitations. Cet organe de contrôle de l'enseignement privé joue aussi un rôle concret dans les jeux d'alliances passées entre les pouvoirs publics et tous les promoteurs de l'enseignement privé, Églises ou particuliers. Face aux tractations qui s'y déroulent, les textes des conventions n'ont qu'une valeur indicative des liens réels existant entre l'État et les ordres d'enseignement privé.

Concernant les luttes internes à l'enseignement catholique, multipliées depuis les années 1990, la première remarque consiste à souligner le poids des syndicats et associations qui s'imposent comme des acteurs émergents porteurs de revendications et de stratégies. Parmi eux, le syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) parvient, au terme de son premier congrès constitutif, à introduire des cellules organisées dans chaque établissement catholique secondaire. La constitution d'un syndicat des enseignants du secondaire n'était pas auparavant possible essentiellement pour deux raisons : l'une politique relative au régime du monopartisme et l'autre sociologique relative à la composition du corps professoral secondaire. L'instauration du multipartisme et l'ivoirisation lente mais progressive de ce corps professoral[25] créent deux séries de conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle forme d'action collective et autonome au sein de l'enseignement catholique. Ce syndicat rassemblait à ses débuts des Ivoiriens et non-Ivoiriens avant d'être plus spécifiquement dirigé par des Ivoiriens, ce qui

23. Les frais de scolarité d'un établissement catholique situé à Abidjan peuvent atteindre jusqu'à 250 000 francs CFA. À Abidjan, des établissements catholiques exigent le paiement obligatoire de la différence entre la prise en charge et leurs frais de scolarité. Ces frais n'excèdent pas 150 000 francs CFA dans les établissements situés à l'intérieur du pays.
24. Il s'agit du Service autonome de promotion de l'enseignement privé (SAPEP), créé en 1997. Dans le nouvel organigramme du ministère de l'Éducation, ce service est directement rattaché au cabinet du ministre.
25. L'État rappela à l'enseignement catholique la nécessité d'ivoiriser son personnel dès 1981. Les chefs d'établissement n'en tinrent pas compte à cette époque.

ne signifie pas une éviction des non-Ivoiriens responsables de sous-sections à l'intérieur des établissements catholiques. Même si beaucoup de ses membres découvrent une nouvelle forme de syndicalisme à la faveur du multipartisme, l'apprentissage syndical et politique de ses dirigeants s'était effectué au sein d'organisations aussi différentes que des syndicats autorisés (le MEECI) ou des partis politiques alors clandestins (FPI). Les membres du SYNESCA eurent à combattre « un caporalisme et un unanimisme dans l'Église » nous dit un de ses fondateurs[26] soucieux de souligner le lien entre la nouvelle « possibilité d'expression plurielle » créée par les transformations de l'espace syndical et les « problèmes matériels réels mais déjà existants tels que les salaires et la Caisse de solidarité gérée par le clergé ». La politique d'austérité conduite par le Premier ministre Alassane Ouattara se traduit par une baisse de salaire des travailleurs ivoiriens. L'enseignement catholique répercute cette politique (diminution de 10 % sur les salaires des enseignants). Outre le front de lutte salarial, les syndicalistes de l'enseignement secondaire militent en faveur de l'instauration d'une politique sociale : « Hormis la Caisse de solidarité qui remboursait de temps en temps, il n'y avait rien, l'enseignant touchait son salaire, c'est tout. » Ces deux fronts de lutte mobilisent de façon continue les syndicalistes du SYNESCA : les trois modifications de grilles de salaire du secondaire (1992, 1995 et 1998) et les efforts de mise en place d'une retraite l'attestent. Le contexte du multipartisme a ainsi ouvert la voie à un syndicalisme autonome qui participe, à son niveau, à une redéfinition des relations entre l'Église et l'État dans le domaine éducatif mais aussi des relations entre les acteurs de l'enseignement catholique (les enseignants, les chefs d'établissement congréganistes ou diocésains, la Direction nationale, la Conférence épiscopale).

La fermeture des écoles primaires catholiques à implantation villageoise

Outre les luttes externes et internes, très souvent liées, le retrait relatif de l'État a entraîné au niveau primaire catholique la fermeture de nombreuses écoles. L'enseignement catholique a intégré au cours des dix dernières années des impératifs de rentabilité dans la gestion de ses écoles primaires. Désormais recentrées dans des pôles urbains, ces écoles n'offrent plus comme auparavant la possibilité d'une scolarisation privée en zone rurale. Une des orientations actuelles consiste à réhabiliter et rendre attractives les écoles primaires situées en zone urbaine (mise en place d'enclos de sécurité, installation de latrines, peinture extérieure). Les classes maternelles de l'enseignement catholique, de plus en plus nombreuses, répondent à un vœu de

26. Entretien avec Nicodème Groprou, Abidjan, le 22 juin 2000. Dans les années 1980, des enseignants laïcs tentèrent de mettre en place une « structure de vigilance ».

scolarisation exprimé par des parents soucieux de mettre à l'école, et au plus tôt, leur progéniture. Les frais de scolarité ne cessent d'être revus à la hausse et les écoles jugées les moins « rentables » ne profitent pas d'un fonds de solidarité autorisant leur maintien.

Contrairement à d'autres pays africains de l'Ouest (comme le Sénégal où les religieux catholiques continuent de créer des écoles villageoises clandestines, ou encore le Burkina Faso) où l'Église est en train de récupérer ses écoles primaires en zones urbaine et rurale, l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire ne mise plus sur le rôle de suppléance, naguère assuré dans la scolarisation de populations villageoises. Des initiatives éducatives originales (centre d'apprentissage et de formation, ateliers de quartiers) apparaissent à sa périphérie sans être nullement coordonnées par la Direction nationale de l'enseignement catholique (DNEC). Ces initiatives périphériques, renforcées depuis le début des années 1990, visent à encadrer et à former des jeunes déscolarisés de l'enseignement public ou privé. Elles ne remettent pas fondamentalement en cause une logique de scolarisation restreinte aux zones urbaines et de plus en plus dépendante des ressources financières parentales. Une remise en question apparaît d'autant moins probable que cette logique d'inspiration libérale emporte l'adhésion des différents acteurs de l'enseignement catholique, syndicats du primaire y compris. Dans leur village, à la différence des temps passés, des parents souhaitent non plus l'École catholique là où l'École publique n'était pas encore implantée, pas davantage l'École publique gratuite là où l'École catholique existait, mais des centres de formation privés ou publics capables de relayer pour leurs enfants une scolarisation interrompue.

*

Les écoles confessionnelles face aux contraintes de l'État et de l'Église

L'éclatement de l'ex-AOF a ouvert des voies, alors incertaines, au devenir des écoles confessionnelles construites et dirigées par les missionnaires. En Côte-d'Ivoire, contrairement à d'autres pays africains, une dynamique d'intégration de ces écoles au système d'enseignement public fut provoquée par l'orientation de la politique scolaire favorable à une scolarisation universelle, en rupture vis-à-vis de la scolarisation restreinte mise en place par l'État colonial. À cette époque, les intentions des plus hauts dirigeants ivoiriens, surtout celles, suprêmes, d'Houphouët-Boigny à l'égard de l'héritage scolaire missionnaire, visèrent à l'intégrer et lui garantir une place dont l'État pourrait d'ailleurs retirer le maximum de profit en termes de coopération étrangère et de politique intérieure. Des groupes de religieux missionnaires s'installèrent à cette place presque réservée au sein de l'enseignement public : ils investirent d'une part des établissements privés mais peuplés

d'élèves affectés par l'État leur garantissant en retour des subventions, d'autre part des établissements publics de renom dont la direction leur fut confiée. Cette dynamique d'intégration spécifique qui fait penser à une nationalisation à l'envers de l'enseignement privé fut recherchée par les missionnaires français et francophones. Dans le cadre des relations définies entre l'Église et l'État dans le domaine éducatif, la réalisation de cette intégration ne fut pas sans poser des difficultés financières, d'abord à l'État qui dut la soutenir sur le long terme, puis à l'Église qui subissait les irrégularités dans le versement des subventions. En 1974, la relance de cette dynamique à l'intérieur d'un cadre conventionné signala la prise en charge des écoles catholiques par le haut clergé ivoirien. Finalement, les prélats ivoiriens profitèrent du désintérêt, de plus en plus affiché, des anciens missionnaires à l'égard des écoles confessionnelles. À l'image du pays, l'Église de Côte-d'Ivoire a ainsi ouvert, dès l'indépendance, un lieu de circulation pour des missionnaires francophones spécialisés dans l'administration des établissements scolaires, appuyés par un réseau de coopérants.

Les conditions favorables à ce devenir-public de l'enseignement catholique perdurèrent jusque dans les années 1980, décennie durant laquelle le modèle postcolonial commençait à s'épuiser. Fortement inséré au système d'enseignement public, l'enseignement catholique — qui enregistre déjà de nombreuses pertes d'écoles primaires en zone rurale en raison de l'implantation d'écoles publiques et subit, au secondaire, la forte concurrence des établissements privés laïcs — se retrouve placé au cœur des transformations politiques, sociales et économiques des années 1990. Ses acteurs se diversifient et participent aux mouvements syndicaux autonomes émergents, notamment au secondaire. L'enseignement catholique n'est plus, depuis longtemps, la chose de la Mission, ni la chose de l'État (Lange 1999 : 51), encore moins, ajoute t-on, la chose de l'Église. Il prend place dans une nouvelle configuration où interviennent des groupes et des collectifs auparavant moins visibles ou inexistants. Cette multiplication des acteurs impliqués indique la complexité des nouveaux enjeux relatifs aux écoles confessionnelles.

Des signes visibles d'un devenir-privé des écoles confessionnelles (fermeture des écoles primaires en zone rurale, augmentation des scolarités, recrutement préférentiel d'élèves non affectés dans certains établissements secondaires) attestent des profonds changements les concernant. Pourtant, des tendances concurrentes travaillent l'évolution de leurs relations à l'État, aux familles et aux bailleurs de fonds internationaux. Comme l'enseignement catholique continue de négocier avec l'État sa place dans le système d'enseignement public, la première tendance vise un *rappel des engagements,* même réduits, de l'État à son égard. La deuxième tendance apparaît comme une réponse radicale au phénomène de retrait de l'État du secteur d'éducation ; en effet, l'enseignement catholique recherche activement, sans succès à ce jour, des voies de financement autonomes, par-delà l'État, auprès de bailleurs de fonds internationaux. C'est un *désir d'autonomisation,*

appelé par des politiques internationales d'inspiration libérale, en partie réalisé en Côte-d'Ivoire dans certains établissements privés laïcs qui attirent des enfants issus de classes sociales et économiques supérieures. Du côté de l'État, les relations avec l'enseignement privé, notamment confessionnel, oscillent aussi entre deux tendances : une *tendance au contrôle* — concrètement retraduite sur le plan de la maîtrise des flux d'élèves dirigés vers les ordres d'enseignement privés, mais aussi manifestée par un refus de voir les dirigeants de l'enseignement confessionnel traiter avec les bailleurs de fonds internationaux —, et une *tendance au désengagement* du secteur éducatif privé, par ailleurs commune à de nombreux États africains.

En définitive, aucune tendance mentionnée ci-dessus ne prend le pas sur les autres ; elles interagissent. Ainsi, des tendances contraires peuvent accompagner les revendications et les stratégies des acteurs et orienter leur avenir vers des fins incertaines. Les tendances indiquées ne se manifestent pas à tous les niveaux de l'État ni de l'Église, elles n'apparaissent pas toujours clairement étant donné la finesse des jeux de pouvoirs à l'œuvre dans les négociations externes (entre l'État et les acteurs de l'enseignement catholique) et internes (entre les différents acteurs de l'enseignement catholique). Il conviendrait d'affiner leur observation, notamment depuis l'échec des processus dits de démocratisation et le coup d'État du 24 décembre 1999 (Losh 2000). La dynamique d'intégration des écoles confessionnelles au système d'enseignement public s'est affaiblie, mais cet affaiblissement n'engage pas encore les enseignements confessionnels sur la voie de l'autonomie financière : ces ordres d'enseignement demeurent encore dépendants des politiques scolaires de l'État ivoirien.

Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN), CNRS, Bordeaux.

ANNEXE STATISTIQUE

Participation (%) des ordres d'enseignement publics et privés (catholiques, laïcs et protestants) selon les niveaux primaire et secondaire, années scolaires 1960-1961, 1967-1968, 1989-1990 et 1998-1999

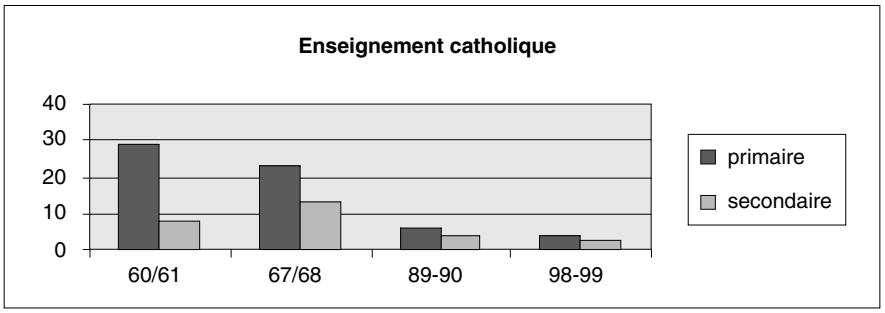

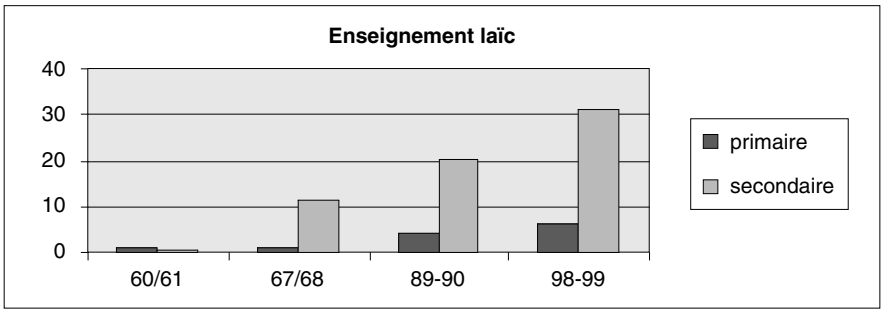

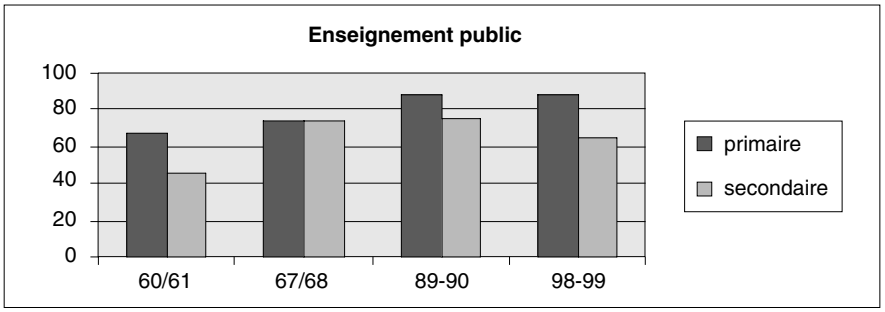

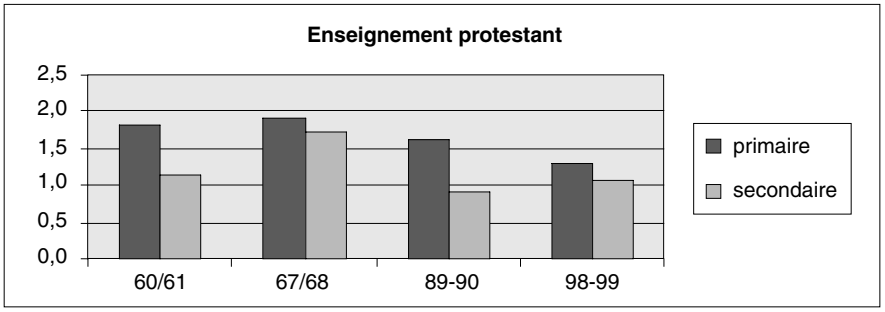

Source : République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Éducation nationale, annuaires statistiques scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

BRASSEUR, P.

1986 « L'Église catholique et la décolonisation en Afrique Noire », in C. R. AGERON (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français colonial, 1936-1956,* Colloque organisé par l'Institut d'histoire du temps présent, 4 et 5 octobre 1984, Paris, Éditions du CNRS : 55-58.

CENTLIVRES, P., DANIEL, F. & ZONABEND, F. (dir.)

1998 *La fabrique des héros,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

COMPAORÉ, M.

1995 *L'école en Haute-Volta : une analyse de l'évolution de l'enseignement primaire de 1947 à 1970,* 2 vols, Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris VII.

DECRAENE, P.

1993 « Le Vatican et l'Afrique Noire », *Ésope,* 489 : 1-10.

DIALLO, S.

1993 *Houphouët-Boigny. Le médecin, le planteur et le ministre (1900-1960)*, Paris, Jalivres.

FRÉGÉAC, P.

1998 *Carnaval sous les manguiers,* Paris, Éditions Michel Hagège.

LANGE, M.-F.

1999 « Les acteurs de l'évolution de l'offre et de la demande d'éducation en Afrique », *Les cahiers ARES,* 1 : 49-63.

LAUNAY, M.

1992 « Jalons pour l'histoire d'une jeune Église. La mémoire missionnaire en Côte-d'Ivoire », in D. DURAND & R. LADONS (dir.), *Histoire religieuse, histoire globale, histoire ouverte : mélanges offerts à Jacques Gadille,* Paris, Beauchesne : 112-135.

LEGBEDJI-AKA, C.-B.

1986 *École protestante et société dans la Côte-d'Ivoire coloniale. Cas de la région ecclésiastique de Dabou (1924-1944),* 2 vols, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

LOSH, B.

2000 « Introduction au thème : La Côte-d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique africaine,* 78 : 5-25.

MOUMOUNI, A.

1998 [1964] *L'éducation en Afrique,* Paris, Présence africaine.

NGOYI, D.

1969 *Les missions catholiques et l'évolution sociale au Congo-Brazzaville de 1880 à 1930. L'œuvre d'éducation,* Thèse de 3e cycle, Bordeaux, Université de Bordeaux.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

1965 Secrétariat pour l'Afrique et Madagascar, *Rapport de la conférence panafricaine de l'enseignement catholique,* OIEC.

PROTEAU, L.

1996 *École et société en Côte-d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994),* Thèse de doctorat, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

VIDAL, C.

1991 Sociologie des passions, Paris, Karthala.

VIDAL, C. & LE PAPE, M.

1987 « L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 70 : 64-79.

RÉSUMÉ

À l'inverse d'autres pays africains où elles disparurent au moment des indépendances, voire après, les écoles confessionnelles (principalement catholiques) trouvèrent en Côte-d'Ivoire une place de choix au sein du système scolaire public. Divers facteurs expliquent la dynamique d'intégration nationale ici décrite et interrogée, entre autres, du côté de l'État, la politique religieuse du président Houphouët-Boigny (consécration des missionnaires) et, du côté de l'Église, le souhait des évêques ivoiriens de sauvegarder un réseau d'écoles contre l'avis de certains missionnaires occidentaux (convention scolaire de 1974). Ce détour par l'histoire, construit à partir d'une périodisation originale, contribue à éclairer les enjeux d'une tendance actuelle, celle d'un *devenir-privé* des écoles confessionnelles, à l'origine de nouvelles luttes opposant d'une part l'Église et les dirigeants politiques ivoiriens, et d'autre part les nouveaux acteurs émergents de l'enseignement catholique (parents d'élèves, syndicats) et l'Église. L'article montre comment, selon des contextes, des tendances plurielles, parfois opposées, modifient le cadre et le contenu des échanges entre les acteurs publics et privés investis dans le devenir des écoles confessionnelles.

ABSTRACT

" Missionary Times are over!" The Postcolonial Prospects for Catholic Education in the Ivory Coast (1958-2000). — Unlike other African countries, where religious schools vanished upon or following independence, parochial schools in the Ivory Coast hold a select place in the public school system. Various factors account for this in both the state (President Houphouet Boigny's religious policy and the devoted work of missionaries) and the Catholic Church (the 1974 "school convention" and the bishops, desire to save a network of schools despite advice from certain missionaries). This look back on history, using an original periodization, sheds light on issues

in the current trend toward privatizing religious schools private. This trend has set off new conflicts between the Church and political leaders and between new actors in Catholic schools (pupils, parents, unions) and the Church. Depending on the context, many, sometimes opposite, tendencies are modifying the framework and contents of exchanges between public and private actors interested in the future of the country's religious schools.

Mots-clés/*Keywords :* Afrique de l'Ouest, Côte-d'Ivoire, acteurs émergents, devenir postcolonial, écoles confessionnelles, Église catholique, ex-AOF, héritage scolaire, luttes syndicales, nationalisation, politique religieuse, privatisation, scolarisation en zone rurale/*Ivory Coast, religious schools, Catholic Church, French West Africa history of schooling, unionization, nationalization, religious policy, privatization, schooling in rural areas.*